

Gazette des thérapeutes 

Alternative santé > Gazette des thérapeutes > Billet juridique

Le Stress judiciaire

par Jean Dury
Édition novembre 2006

Le syndrome du stress judiciaire se manifeste de plusieurs façons chez le justiciable qui vit une expérience dans son cheminement à l'intérieur du système judiciaire. Troubles physiques et mentaux, maladies, insomnies, pertes d'appétits ne sont que quelques exemples. L'avocat confronté à un problème de justice est souvent étranger aux conséquences négatives sur la santé qu'entraînent la confrontation juridique pour son client, et pourtant, il devrait s'en soucier.

En premier lieu, jamais on nous enseigne cela à l'université ou à l'école du Barreau. L'avocat nouvellement diplômé n'a d'autres outils pour solutionner les litiges que la connaissance de ses lois et la jurisprudence qui en donne un sens ou une interprétation.

En faisant abstraction de l'impact d'un conflit juridique sur la santé du client, l'avocat omet de régler la partie la plus importante de tout le dossier, soit la résolution du conflit intérieur. Vous me direz immédiatement que ce n'est pas son rôle et que d'ailleurs, il n'a aucunement la formation pour le faire. Vous avez entièrement raison et il n'est pas à souhaiter que les avocats se mettent à jouer aux thérapeutes.

Face à ce dilemme, il y a certainement une solution qui fait en sorte que la relation d'aide qu'entreprennent le juriste avec son client en soit une qui favorise la résolution la plus profitable pour ce dernier, tant sur le plan physique, émotionnel que mental.

La première qui vient à mon esprit et que l'on devrait enseigner même à l'université, est qu'il faut cesser d'entretenir la peur chez nos clients. Pas besoin d'être un grand psychothérapeute pour comprendre cela. La peur est de loin la première cause sinon la seule de tous nos stress et nos malheurs. C'est elle qui nous empêche de dormir en paix la nuit et de respirer calmement le jour.

Il n'est pas interdit à l'avocat, une fois qu'il a établi un climat de confiance, de faire voir à son client l'origine du litige. Je crois que le conflit qui semble venir de l'extérieur est seulement une occasion pour amener à la surface le conflit qui était déjà au dedans de soi. Il est certains qu'ont ne peut dire ces choses à n'importe quel client. Il faut savoir à qui on peut se permettre de le dire et surtout quand.

Tout ce que j'exprime en ces quelques lignes peut sembler totalement non approprié au rôle de l'avocat mais l'expérience m'enseigne le contraire. Au début de ma pratique, ces considérations étaient secondaires et de toute façon, j'étais tellement préoccupé à trouver la meilleure solution pour résoudre la cause que je ne prenais pas le temps de m'assurer du bien-être du client.

Après 25 ans de pratique, c'est tout le contraire. Au départ, je passe plus de temps à m'assurer de bien connaître la personne devant moi. Je regarde avant tout son état d'esprit devant la situation. Si je constate que son problème cause plus de tort à sa santé globale, et que je crois dans le fond, qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter, j'y remédie en accentuant la discussion sur l'apaisement intérieur.

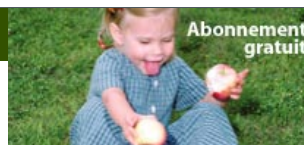
Il faut comprendre par contre, que si je constate que la personne a besoin d'aide, je n'hésite pas à suggérer de consulter à l'extérieur une personne de son choix. A partir de ce moment, il devient important pour l'avocat de faire très attention pour ne pas donner de mauvais conseils, surtout si le client vous demande une référence.

J'écoutais à la radio récemment la présidente de l'ordre des psychologues réclamer un encadrement plus serré des lois en régissant tous ceux qui prodiguent des soins psychologiques afin d'éliminer les thérapies alternatives. Autant la santé physique ne devrait pas appartenir aux médecins, la santé mentale ne doit pas être du ressort exclusif des psychologues et des psychiatres.

Judiciairement vôtre, Jean Dury.

[← Retour](#) [↑ Haut](#)Pour contacter l'auteur :
Jean Dury
514 526-6625

Articles rédigés par l'auteur

Novembre 2006
Le Stress judiciairefévrier 2003
La dictature MédicaleAbonnement
gratuit

Ressources de même nature

[Articles](#)[Événements](#)[Forums](#)[Lexiques](#)[Répertoire](#)

(Produits santé naturels) PSN

Google™

Rechercher

décembre 2002
Les sociétés secrètes
Octobre 2002

février 2002
Retour à la source
septembre 2001



Ce site a été optimisé pour les fureteurs Internet Explorer, version 6.0 et Firefox, version 1.5.